NATIONS
UNIES

CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LA PRÉVENTION DES
CATASTROPHES NATURELLES

Yokohama (Japon)
23–27 mai 1994

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.172/L.10
26 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 10 e) de l'ordre du jour

PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport du Comité technique E

1. À sa 1re séance plénière, le 23 mai 1994, la Conférence a approuvé l'organisation de ses travaux indiquée dans le document A/CONF.172/3 et a décidé de renvoyer le point 10 de l'ordre du jour (Prévention des catastrophes naturelles) aux comités techniques. Le Comité technique E, animé par l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique et la Banque mondiale, a examiné le point 10 e) de l'ordre du jour, intitulé "Aspects économiques de la prévention des catastrophes dans l'optique du développement durable", le 25 mai.

2. Le Comité technique E était saisi des documents A/CONF.172/9 et Add.1, qui comportaient le programme de la réunion technique et le résumé des communications.

3. Le bureau du Comité était composé comme suit : M. Victor Osipov (Fédération de Russie), Président; Mme Caroline Clarke Guarnizo (Académie nationale des sciences des États-Unis) et M. Mohan Munasinghe, secrétaires techniques.

4. Les orateurs suivants ont fait des exposés :

a) MM. Romulo Caballeros et Ricardo Zapata-Marti de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexique), sur "Les effets des catastrophes naturelles sur l'économie des pays et les incidences pour l'ensemble des instances internationales s'occupant du développement et des catastrophes naturelles";

b) M. Atiq Rahman du Centre des hautes études du Bangladesh (Bangladesh), sur "Le contexte catastrophes-développement durable : le cas d'une ville en croissance dans un pays en développement";

c) Mme Mary Anderson, Collaborative for Development Action (États-Unis), sur "La vulnérabilité face aux catastrophes et le développement durable : cadre général d'évaluation de la vulnérabilité";

d) M. Randall Kramer du School of the Environment, Duke University (États-Unis), sur "Les avantages et les inconvénients de l'application d'une analyse coûts-avantages à l'évaluation des investissements dans les mesures d'atténuation des effets des catastrophes";

e) M. Gunter Hecker de la Banque asiatique de développement (Philippines), sur "Les activités de la Banque asiatique de développement liées aux catastrophes : perspective économique";

f) M. Walter Lynn, Comité national des États-Unis pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui a présenté la communication de M. Howard Kunreuther du Risk Management and Decision Processing Center, Université de Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), intitulée "Rôle des assurances dans la réduction des pertes dues à des catastrophes naturelles";

g) M. Gianfranco de Giusti de l'Unione Italiana de Riassicurazione (Italie), sur "Le projet de marché d'assurance en Italie";

h) M. Wang Fushan du People's Insurance Company of China (Chine), sur "L'industrie de l'assurance dans l'économie des catastrophes naturelles en Chine".

5. M. Omar Dario Cardona du Bureau national de prévention et d'intervention en cas de catastrophe (Colombie), M. Stephen Bender de l'Organisation des États américains, et M. Harry Jayasingha du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes (Thaïlande) ont animé les travaux du Comité technique.

6. Le Comité a arrêté les conclusions et recommandations ci-après :

a) La prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets constituent les éléments essentiels des trois principaux aspects du développement durable, à savoir l'économique, le social et l'écologique;

b) La réduction de la vulnérabilité, des pauvres en particulier, est un élément clef de toute stratégie de prévention des catastrophes;

c) Il est essentiel de procéder à une analyse pluridisciplinaire. En particulier, il faudrait réserver à l'analyse de la vulnérabilité sociale le même traitement qu'aux analyses économiques et techniques;

d) Il est nécessaire de disposer de meilleures données et d'assurer une meilleure surveillance, s'agissant notamment des indicateurs de vulnérabilité au regard des aspects économique, social et écologique;

e) Il faudrait affiner davantage l'évaluation économique des effets des catastrophes. Si l'évaluation se révèle inopérante, il faudrait recourir à une analyse coûts-avantages combinée à une analyse multidimensionnelle (faisant intervenir les aspects économique, social et écologique d'une manière équilibrée) à l'occasion de la prise de décisions en vue d'atténuer la vulnérabilité et d'accroître l'aptitude de résistance. L'évaluation peut aider

à établir un ordre de priorité parmi les types d'effets qu'il faut entreprendre d'éliminer et à déterminer les mesures les plus rentables;

f) Il faudrait accorder un rang de priorité élevé à l'élimination des risques, notamment en procédant à des estimations (incertitude et ambiguïté), en en assurant la couverture (problèmes d'accès et risques multiples), à l'application des dispositions (légales et réglementaires) et en instituant des formules de partage des risques (entre secteurs public et privé);

g) Les mécanismes d'assurance institutionnels des pays à économie de marché sont bien équipés pour faire face à toutes sortes de risques; toutefois, certains aspects des régimes d'assurance contre les catastrophes naturelles pourraient être affinés davantage afin d'améliorer la prévention des risques. Il faudrait s'évertuer davantage à appliquer des taux différenciés en vue d'encourager l'adoption de mesures d'atténuation des effets, par exemple;

h) Nombre de formules d'assurance devraient être adaptées plus systématiquement aux pays en développement. Toutefois, en raison du grand nombre de personnes pauvres et de l'absence de marchés bien structurés, il faudrait également renforcer les mécanismes d'assurance non officiels en s'inspirant des modes traditionnels de prévoyance des risques propres à chaque société;

i) Les pays en développement éprouvent des difficultés singulières à inscrire l'atténuation des effets des catastrophes dans le processus de développement durable, en ce sens qu'ils comptent de nombreux habitants pauvres qui sont également les plus rudement éprouvés par les catastrophes naturelles; que leurs moyens institutionnels sont médiocres, leurs ressources insuffisantes et leurs marchés inexistants;

j) Le degré d'autosuffisance doit être élevé aux niveaux communautaire et national pour que les populations soient mieux à même de faire face aux catastrophes naturelles. La communauté internationale peut mieux faire pour aider les pays en développement à réaliser le développement durable. En particulier, les banques de développement devraient s'intéresser davantage à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets. Il faudrait accroître l'assistance internationale aux fins de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, qui n'a jamais été importante, les rendements pouvant être substantiels. Il faudrait également faire place aux stratégies de prévention des catastrophes dans les projets et politiques de développement durable les plus divers, notamment dans les politiques macro-économiques qui sont les plus importantes;

k) Il faudrait créer des centres régionaux en vue de répondre aux impératifs de développement des capacités, de formation et de mobilisation des ressources aux fins de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets dans le contexte du développement durable, renforcer ces centres et améliorer les liens entre eux.